

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de Reims  
Commune de Prosnes

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 2020/2026

Commune de Prosnes

### SEANCE DU 11 JUIN 2021

Date de la convocation : 1 juin 2021

Date d'affichage : 21 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze juin à vingt heures, le Conseil Municipal 2020/2026, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Francis MUNIER, Maire.

**Présents** : AUBERT Rémy, DESPIC Cédric, DROUET Françoise, FLEURY Jean-Marie, GABRELLE Ludovic, KESENNE Baptiste, MOUGNEAU Lionel, MUNIER Francis, NOURISSIER Fabrice. **Présente** : arrivée à 20h17 Madame PICARD Sabrina

**Absente excusée** : L'HUILLIER Sylvie

**Secrétaires** : Messieurs MOUGNEAU Lionel et AUBERT Rémy

Madame DROUET fait lecture d'un courrier adressé à Monsieur le Maire émanant de cinq conseillers et d'elle-même, le but étant de fixer une date pour une réunion extraordinaire du Conseil Municipal.

Ce courrier est remis à Monsieur le Maire et joint au Compte Rendu.

La date est fixée au 25 juin 2021 à 20h00.

Mesdames DROUET et PICARD et Messieurs NOURISSIER, DESPIC, GABRELLE et KESENNE souhaitent qu'il soit inscrit au Compte Rendu :

« Suite à la visite du comptable programmé par Monsieur le Maire lors de la précédente réunion, plusieurs membres du Conseil Municipal ont fait part à Monsieur le Maire que le comptable du Trésor Public n'avait pas à s'exprimer concernant le projet de Madame Paulette HAUGUEL qui n'a rien à voir avec ses compétences. »

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à la majorité.

La séance est ouverte.

#### **2021\_14 - Délibération approbation des statuts modificatifs du Grand Reims**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2018 portant approbation des statuts actualisés de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil Communautaire du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération n° CC-2021-31 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 modifiant les statuts de

la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseil municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver les statuts modifiés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	0	9	0	0	0

#### **2021\_15 - Délibération remboursement de frais de Monsieur DESPIC**

Afin de finir l'engazonnement du terrain de foot, Monsieur Cédric DESPIC est allé chercher de la semence chez Castorama pour un montant de 283.10 euros qu'il a avancé.

La facture a été présentée.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, autorise ce remboursement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	0	9	0	0	1

Une remarque est faite par Monsieur NOURISSIER Fabrice que lui aussi détient une facture pour l'achat de 2 sacs de semence en urgence à « Mon Brico » à MOURMELON.

Une délibération sera nécessaire pour le remboursement de cette facture sur présentation de celle-ci.

#### **Délibération fixant le prix de vente des terrains communaux**

Report de la délibération à la demande de plusieurs conseillers au vu du courrier remis en début de séance.

#### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire prend la parole pour nous informer sur différents dossiers en cours :
  - Une étude pour le remplacement du contrat de location du photocopieur de la mairie. Le choix sera fait en fonction des économies pouvant être réalisées à services équivalents (Contrat sur 5 ans).

- Présentation d'un devis pour la réalisation du Blason de la Commune en plexiglass ainsi qu'un tableau listant tous les Maires successifs de la commune. Le Conseil demande la réalisation d'une maquette pour voir le rendu.
  - Point sur les travaux de sécurité devant être réalisés dans la rue de Montoisson. Ceux-ci doivent être validés par une délibération du Grand REIMS qui a été reportée au mois de Septembre afin de pouvoir les faire réaliser en mutualisant les moyens avec un regroupement de communes.
  - Travaux de voirie réalisés et terminés dans la rue du nouveau quartier.
  - A la réunion sur le remembrement, où la Mairie était représentée pour voter la continuation du processus, il a aussi été abordé les travaux de remise en conformité des chemins agricoles d'un coût de 600 000€. Ce sujet sera mis en délibération lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.
  - Concernant le remembrement en cours, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une parcelle attenante au foyer rural pourrait être allouée à la Commune pour une éventuelle extension du parking.
- Mr Cédric DESPIC informe le Conseil qu'il effectuera le désherbage du terrain de football dans le week-end.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

**Fait à PROSNES, le jour, mois et an susdits**

Le Maire,  
Francis MUNIER



Prosnes, le 11 juin 2021

Monsieur le Maire,

Compte tenu du dysfonctionnement actuel de notre assemblée communale,

Mesdames DROUET Françoise et PICART Sabrina, Messieurs NOURISSIER Fabrice, DESPIC Cédric, GABRELLE Ludovic et KESENNE Baptiste, vous demandent de programmer prochainement une réunion extraordinaire pour discuter des points suivants :

- Point sur les délibérations déjà actées concernant les voiries et le foyer rural ;
- Budget prévisionnel 2022 ;
- Présentation du projet concernant le legs de Madame HAUGUEL et délibération définitive sur ce projet

En attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.